

**Compte-rendu du conseil d'école n°1 du lundi 8 novembre 2020 de 18h à 19h30**

### **Présents**

M. Eloy, Maire de la commune, Mme Fleury, représentante Mairie  
Mme Moreau, Mme Cheminard, Mme Grezel, Mme Eloy, Mme Aspe et M. Huart, parents d'élèves élus  
Mme Gomes, Mme Guibert, Mme Hidalgo, Mme Lagasque, Mme Bois, enseignantes  
Mme Jouillat, directrice

### **Absents excusés**

M. Durand, IEN de la circonscription de Langeais  
Mmes les membres du RASED  
M. Le DDEN  
Mmes André-Dervaux et Batista Soares, enseignants  
Mme Tissot, Mme Rivière et M. Trindade, représentants des parents d'élèves

## **1. Présentation des membres du conseil d'école, résultat des élections, organisation du CE**

### **Présentation :**

La directrice invite chaque membre du CE à se présenter afin de permettre de faire connaissance si besoin. Elle présente les membres excusés.

La directrice propose comme c'est l'usage au premier conseil d'école de décider comment sera réalisé un éventuel vote dans l'année : à main levée ou à bulletin secret.

Les membres du conseil d'école décident à la majorité que les votes se dérouleront à main levée pour cette année.

### **Élections :**

Les élections des représentants des parents d'élève ont eu lieu le vendredi 8 octobre.

Une seule liste était proposée au vote.

### **Résultats :**

248 personnes étaient inscrites, 124 personnes ont voté, ce qui correspond à un taux de participation de 50 %.

Il y a eu 99 suffrages exprimés dont 25 bulletins blancs ou nuls.

La liste unique a donc été élue.

Les parents élus titulaires sont les suivants : Mme Tissot, Mme Moreau, Mme Grezel, Mme Cheminard, M. Huart, Mme Eloy et Mme Aspe.

Les parents élus suppléants sont : M. Trindade et Mme Rivière.

Les prochaines élections des représentants des parents d'élèves se dérouleront également par correspondance l'année prochaine, car tout s'est bien déroulé.

Un petit rappel est fait : une salle peut être mise à disposition pour les réunions des parents d'élèves élus et leur faciliter la préparation du vote l'année prochaine.

Une adresse mail sera mise rapidement à disposition des parents pour leur permettre de contacter les parents élus. Elle sera affichée sur le panneau de l'école élémentaire.

## 2. Effectifs, bilan de la rentrée et de la 1ère période, organisation scolaire.

Les effectifs sont actuellement de 174 élèves, répartis sur 7 classes.

La répartition est la suivante :

PS-MS : Classe de Mme Guibert : 28 élèves

PS-GS : Classe de Mme Hidalgo : 27 élèves

GS-CP : Classe de Mme Gomes : 23 élèves

CP-CE1 : classe de Mme Bois : 25 élèves

CE1-CE2 : Classe de Mme Lagasquie : 25 élèves

CE2-CM1 : Classe de Mme Jouillat : 23 élèves

CM1-CM2 : Classe de Mme André-Dervaux : 23 élèves

Concernant les effectifs pour l'année prochaine, 23 enfants sont prévus pour le moment en petite section. La moyenne serait de 25 élèves par classe et nous aurions un effectif équivalent.

### La rentrée :

Elle s'est déroulée dans de bonnes conditions malgré le contexte sanitaire.

Les parents des élèves scolarisés en maternelle sont autorisés à rentrer dans la cour de l'école pour déposer leur enfant devant la porte de leur classe, il en est de même pour la sortie à 16h30, tout en respectant les gestes barrières : port du masque, lavage des mains et distanciation physique.

Les parents sont invités à repartir dès leur enfant déposé et de ne pas stationner dans la cour de l'école. Ils rentrent et sortent par le portail gris uniquement.

Les élèves d'élémentaire rentrent et sortent de l'école uniquement par le portail noir, du gel hydroalcoolique est mis à leur disposition.

Le protocole sanitaire a été allégé au mois d'octobre ce qui a permis aux élèves d'élémentaire de ne plus porter le masque.

Le retour au protocole initial a été remis en place au retour des vacances de la Toussaint car le département est repassé en niveau 2.

De ce fait, tous les élèves âgés de 6 ans et plus portent à nouveau le masque lorsqu'ils sont à l'école (classe, garderie). Les parents doivent donc fournir deux masques par jour à leurs enfants.

Face à ce protocole sanitaire, le brassage entre les élèves est limité, la mairie a donc organisé depuis la rentrée 3 services de cantine au lieu de 2. Les groupes d'élèves n'ont pas été remodifiés :

Le groupe n°1 comprend les élèves de maternelle, le groupe n°2, les élèves de cycle 2 (+ les GS présents dans la classe de Mme Gomes) et le groupe n°3, les élèves du cycle 3.

Les sanitaires de l'école sont également réservés à des groupes-classes spécifiques.

Cette année, chaque enseignante a pu faire sa réunion de rentrée avec les parents.

### APC (activités pédagogiques complémentaires) :

Elles sont maintenues et organisées les mardis et jeudis de 12h à 12h30 pour les élèves de cycle 3 et de 13h à 13h30 pour les élèves de cycle 2.

### Intervenants extérieurs :

Paul Bounie, professeur de musique, intervient auprès des élèves tous les mardis après-midi depuis la rentrée. L'inspecteur de la circonscription, M. Durand, a validé notre projet musique pour cette nouvelle année scolaire. M. Bounie a pris en charge les élèves de Mmes Guibert et Bois lors

de la première période. Un roulement est organisé afin que chaque classe puisse en bénéficier au cours de l'année.

Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisé) : il permet de venir en aide auprès des élèves en difficulté. Il intervient sur demande de l'enseignante, après accord des parents, et les élèves du cycle 2 sont prioritaires.

#### Évaluations nationales :

Comme chaque année, les élèves de CP et CE1 ont passé des évaluations nationales en septembre.

Les résultats ont été communiqué à titre individuel aux familles ainsi qu'à l'inspection.

Les enseignantes rencontreront les parents des enfants ayant eu des résultats fragiles.

Un certain nombre de modalités de remédiation sera proposé à ces élèves.

### **3 Règlement intérieur : discussion et vote.**

L'ancien règlement intérieur de l'école a été remis aux participants pour permettre une lecture collective.

Certains points ont été modifiés suite à la mise en place du protocole sanitaire :

- Sécurité : l'accès au couloir et aux classes reste interdit à l'exception des toilettes.

Un autre point a également été abordé :

-Fréquentation : « à l'école élémentaire, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant dans la limite de l'enceinte de l'école, au delà, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent » Circulaire n°2014-088 du 09/07/2014

- Ainsi , avant 8h35 et après 16h30, les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents.

Le nouveau règlement intérieur a été voté à l'unanimité.

Il vous sera communiqué très prochainement et devra être signé par les parents des élèves de l'école ainsi que par les élèves eux-même à partir du CP.

La charte de la laïcité viendra accompagner ce règlement intérieur.

### **4 Sécurité sur le groupe scolaire : exercice incendie et PPMS.**

#### Exercice incendie

L'exercice incendie a eu lieu le jeudi 30 septembre. L'alarme a été vérifiée et déclenchée en collaboration avec la mairie.

L'évacuation s'est bien déroulée, les élèves sont restés calmes et se sont rassemblés rapidement au point prévu.

Un bémol, l'alarme a été très mal perçue dans la nouvelle classe , celle de Mme Bois, l'enseignante et les élèves ont évacué à la vue des autres élèves présents au point de rassemblement.

M. Le Maire va faire le nécessaire très rapidement.

Un autre exercice aura lieu plus tard dans l'année et permettra de vérifier ce point.

## PPMS intrusion-attentat

Il a eu lieu le jeudi 19 octobre.

Le scénario choisi pour cet exercice était de s'enfermer, dans le noir et sans bruit dans les classes pour les enseignantes et élèves d'élémentaire, et dans le dortoir pour les élèves, enseignantes, ATSEM de maternelle.

L'exercice s'est déroulé dans de bonnes conditions, les élèves ont respecté les consignes après explications par les enseignantes de l'intérêt de l'exercice.

Le silence a été respecté par l'ensemble des élèves.

Un autre exercice de PPMS, lié cette fois à la simulation d'un risque majeur (chimique, pollution...) aura lieu plus tard dans l'année.

## **5.Travaux et investissement effectués, en cours, à prévoir.**

Une liste de divers petit travaux a été distribué à M . Le Maire. Ils seront réalisés au plus vite, notamment l'aménagement des toilettes prévus pour la classe de Mme Bois afin de respecter l'intimité des enfants.

Le récupérateur d'eau demandé par l'équipe enseignante devrait être bientôt installé.M.Le Maire en profite pour faire un point sur les travaux d'extension de l'école. Elle devrait être opérationnelle dès le premier trimestre 2023, et permettra la création de deux nouvelles classes, un agrandissement du dortoir ainsi qu'un l'accueil des enfants en périscolaire les mercredis et durant les vacances scolaires.

Une chaudière bois sera installée à la place de la chaudière fioul au printemps prochain 2022. La Mairie fera le nécessaire si jamais il fallait laisser le chauffage.

Il pourrait y avoir des quelques nuisances sonores.

L'équipe enseignantes ainsi que les représentants des parents d'élèves seront associés au projet au fur et à mesure de son avancée.

## **6. Projets de classe**

**La photographie** de classe à eu lieu le jeudi 21 octobre. Le photographe revient vendredi 12 octobre pour photographier les enfants absents ce jour.

L'équipe enseignante remercie l'APE qui fait le nécessaire chaque année pour mener des actions dans le but de financer des sorties scolaires, les déplacements en bus et l'achat de matériel éducatif ainsi qu'un poste-radio dans la classe de Mme Hidalgo (PS-GS).

**Noël** : le spectacle de Noël aura lieu le mardi 7 décembre. Il est financé par l'APE qui offrira également un goûter pour tous les enfants de l'école.

La mairie met à disposition la salle communale, dans le respect du protocole sanitaire.

**Piscine** : les élèves de CP iront à la piscine si le contexte sanitaire le permet, du 16 mai au 24 juin, le lundi après-midi. Les séances auront lieu cette année à la piscine de Luynes.

La mairie prend en charge le prix des entrées et l'APE le transport en bus.

M. Eloy en profite pour nous annoncer la création future de bassins de natations sur des communes environnantes : Langeais, Bourgueil, Château-La-Vallière et Savigné, ce qui permettra de pouvoir emmener plusieurs classes à la piscine dans les prochaines années.

## 7. Questions annoncées

Aucune.

## 8. Dates à retenir et informations complémentaires

Une exposition sur le thème de la biodiversité est organisée dans la salle du conseil de la mairie du 09/11 au 19/11.

Un Projet spectacle de jazz financé par la communauté de commune. Il aura lieu le 22 janvier 2022. Les élèves de l'école pourront bénéficier d'animations en classe.

L'équipe enseignante et la mairie signalent que de nombreux vêtements restent à l'école, ils ne sont pas marqués au nom des enfants comme recommandés dans le règlement intérieur. Elles demandent à ce que les parents se manifestent régulièrement pour récupérer les vêtements auquel cas ils seront ensuite distribués à des associations (Emmaüs).

### Dates à retenir :

- Spectacle de Noël le 7 décembre
- Marché de Noël le 4 décembre par l'APE
- Goûter et passage du Père Noël à l'école : la date reste à fixer
- Spectacle de jazz le 22 janvier

Fin du conseil d'école à 19h30.